

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02.07.2020

### ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

**Acte n°44** : Le conseil adopte la répartition des crédits pédagogiques globalisés 2020 :  
10 500,00 €

**Acte n°45** : Le conseil adopte la décision budgétaire modificative n°7 : ajustement des crédits pédagogiques globalisés 2020.

**Acte n°46** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget du voyage à Paris : novembre 2020, élèves de spécialité humanités et de l'option théâtre, participation fixée à 250,00 € par élève.

**Acte n°47** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget du voyage à Lyon : janvier 2021, élèves de 1ère, participation fixée à 180,00 € par élève.

**Acte n°49** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget du voyage à Barcelone : novembre 2020, élèves de 1ère OIB, participation fixée à 302,20 € par élève.

**Acte n°50** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget du voyage à Tarragone : décembre 2020, élèves de Terminale OIB, participation fixée à 201,56 € par élève.

**Acte n°51** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget du voyage à Barcelone : janvier 2021, élèves de 2<sup>nde</sup> OIB, participation fixée à 284,00 € par élève.

**Acte n°52** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes des marchés alimentaires du lycée Mermoz à Montpellier.

**Acte n°53** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Catch Connexion pour l'année 2020-2021.

**Acte n°54** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec l'association ATSCAF pour l'année 2020-2021.

**Acte n°55** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport pour l'année 2020-2021.

**Acte n°56** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Montpellier Plongée pour l'année 2020-2021.

**Acte n°57** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Dojo Aïkido Traditionnel pour l'année 2020-2021.

**Acte n°58** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Sunsud pour l'année 2020-2021.

**Acte n°60** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec laido Club pour l'année 2020-2021.

**Acte n°61** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Hurricanes Cheerleaders pour l'année 2020-2021.

**Acte n°62** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Sud Krav Maga pour l'année 2020-2021.

**Acte n°63** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Liu He Dao pour l'année 2020-2021.

**Acte n°64** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Spirit Cheerleaders pour l'année 2020-2021.

**Acte n°65** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Harmonie Physique et Santé Aquatique pour l'année 2020-2021.

**Acte n°66** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec l'UNAPEI34 pour l'année 2020-2021.

**Acte n°67** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec Shaolin Hung Gar Kung Fu pour l'année 2020-2021.

**Acte n°68** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec le collège Clémence Royer pour l'année 2020-2021.

**Acte n°69** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de locaux sportifs avec le collège du Jeu de Mail pour l'année 2020-2021.

**Acte n°70** : Le conseil émet un avis favorable pour l'organisation de projets et d'actions pédagogiques en 2020-2021, dans le cadre du projet d'établissement du lycée Joffre.

**Acte n°71** : Le conseil émet un avis favorable pour l'organisation du projet Voltaire en 2020-2021, pour le soutien des élèves en difficulté orthographique.

**Acte n°72** : Le conseil émet un avis favorable pour l'organisation du projet Teknik en 2020-2021, pour la participation d'élèves de 2<sup>nd</sup>e aux concours Teknik SVT/physique.

**Acte n°73** : Le conseil émet un avis favorable pour l'organisation du projet Joffre 1 Olympiade pour favoriser l'intégration et la cohésion des élèves à la rentrée 2021, et informer sur les maladies rares.

**Acte n°74** : Le conseil émet un avis favorable pour la modification de l'arrêté collectif régional relatif aux logements de fonction du lycée Joffre : une modification est proposée avec le remplacement d'un SAENES (secrétaire d'intendance) par un AAE (attaché d'intendance) pour l'attribution d'un logement de type F4.

**Acte n°75** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution par convention d'occupation précaire du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021 d'un logement de type F5 à Philippe Ribera cuisinier.

**Acte n°76** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution par nécessité absolue de service d'un logement de type F4 à Carole Mexmes, attachée d'intendance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Acte n°77** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution par nécessité absolue de service d'un logement de type F4 à Pascale Lemmens-Calduch, CPE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Acte n°78** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec CHR Numérique pour la mise en place d'un contrôle HACCP dématérialisé au restaurant scolaire rénové à compter de la rentrée de septembre 2020.

**Acte n°79** : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution par nécessité absolue de service d'un logement de type F4 à Pascal Grangemard, ARL encadrant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 15 juillet 2020 au 14 septembre 2020.**

**Le Proviseur**

**Catherine GWIZDZIEL**

